

Compte
Administratif
2023

DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL

Compte Administratif
SIRTOMAD

N° 2

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Mme Brigitte BAREGES, Présidente après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré:

1° Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultat reportés		2 151 311,33		446 997,34		2 598 308,67
Opérations de l'exercice	9 020 826,08	8 267 311,47	1 349 882,03	279 269,35	10 370 708,11	8 546 580,82
TOTAUX	9 020 826,08	10 418 622,80	1 349 882,03	726 266,69	10 370 708,11	11 144 889,49
Résultats de clôture		1 397 796,72		623 615,34		774 181,38
Restes à réaliser			158 668,81			158 668,81
TOTAUX CUMULES	9 020 826,08	10 418 622,80	1 508 550,84	726 266,69	10 370 708,11	11 144 889,49
RESULTATS DEFINITIFS		1 397 796,72		782 284,15		615 512,57

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du

compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° Ont signé au registre des délibérations : Mme BAREGES Brigitte, Mme BERLY Marie Claude, Mr WEILL Michel, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr FOISSAC Jean-Pierre, Mr ALBERT Mathieu, Mr Mr VIGOUROUX Claude, Mme BON Nadine, Mr IBRES Jean-Louis, Mr CORNILLE Michel, Mme CASTILLO Aline, Mme CHEKLIT Nadia, Mr LANNES Serge, Mr PREVEDELLO Xavier, Mr GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE Bernard, Mr BRIOIS Dominique.

Unanimité

ADOpte

La secrétaire de séance

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

15 FEV. 2024

15 FEV. 2024

De sa transmission en Préfecture le :

Pour expédition conforme
La Présidente

Nadine BOM